

Réunion publique

Quartier du Tonkin



22/05/2024

Réunion publique du quartier du Tonkin



Déroulé de la soirée

1 Le mot du maire

2 Présentation du conseil de quartier du Tonkin

3 Présentation des projets de la Ville et dans le quartier

4 Verre de l'amitié

Le mot du maire



VILLE DE
HOUILLES





- Le quartier du Tonkin
- Lien entre le conseil de quartier et la Mairie
- Les contributions et les réalisations
- La communication avec le Conseil de quartier
- Rejoindre le Conseil de quartier

Conseil de quartier du Tonkin





Depuis septembre 2021

Votre Conseil de Quartier



Nicolas
de FOUCAULT



Olivier
GAVAL



Anne GETENET
NGUYEN



Yves
IBANEZ



Hélène
LEVERT



Isaac
MBABA



Alice
PRIVE DOS SANTOS



Patrick
PRIVE



Patricia RABOURDIN



Rôle et engagement du Conseil de quartier

Son rôle

- Relais entre les habitants et la municipalité (questions et suggestions des habitants).
- Relayer les informations de la municipalité, et plus globalement de la commune, concernant plus particulièrement le Tonkin.
- Organiser des moments privilégiés entre les habitants du quartier.

Les engagements du Conseil de quartier

- Représenter et identifier au mieux les intérêts et les besoins du quartier.
- Être disponible pour échanger avec toutes et tous.
- Être disponible pour les différentes réunions et événements.
- Accueillir régulièrement les nouvelles personnes.

Les contributions et réalisations du Conseil de quartier

Le square Molière (en cours de réalisation) : un bel exemple

- **Historique** : pas d'espace vert dans le Tonkin, jardins familiaux non accessibles aux habitants du quartier, dernier terrain disponible dans le quartier.
- **Conception** : recueil des suggestions des habitants, travail avec la mairie et un paysagiste en fonction du budget et de la place disponible.
- **Suggestions de nom** : Square des Arts, Tonkinoise entre le square et le boulevard Jean Jaurès.

Les contributions du Conseil de quartier

- Futur square au cœur du Tonkin.
- Suggestions d'aménagements voie publique/voirie :
 - mobilier urbain
 - corbeille de rues
 - Réaménagement du carrefour Beethoven / Convention pour ralentir la circulation (mars 2024) avec assise végétalisée
 - stationnement fixé rue Molière (avril 2024)
 - passages piétons et deux STOP rue de la Convention (avril et mai 2024)



Les contributions et réalisations du Conseil de quartier

- Participation Projets de

réaménagements de la ville :

- nouveau plan de circulation du Tonkin (04/05/24)
- nouveau PLU (spécificités zones inondables)
- Parc Charles de Gaulle et Place Michelet
- Forum Mobilités (04/05/24)

- Événements :

- Fête de quartier : 11/09/22
- Fête des voisins : 02/06/23
- World clean up day : 17/09/22 + 16/09/23
- Concertation pour le square : 17/09/23
- Marche exploratoire du Tonkin avec la Mairie : 26/04/24
- Atelier bonnes pratiques Compostage : 27/04/24
- Vide maison : 28/04/24

- Communication :

- Groupe WhatsApp du Tonkin depuis juin 2021
- Comptes-rendus du Conseil de Quartier disponibles sur le site internet de la Mairie

Les préoccupations du Conseil de quartier

- Suivi du dossier inondations
- Suivi et mise en place du square Tonkin
- Projet “La Tonkinoise” = création d’un chemin de traverse entre rue Molière et le boulevard Jean Jaurès
- Visite locale des jardins familiaux
- Stationnement TIER dans le quartier
- Projet “Adopte un arbre” = végétalisation des pieds d’arbres avec permis de végétaliser (71 arbres avenue Corneille)
- Nouveau plan de circulation voitures/vélos
- Navette électrique dans le Sud de Houilles (les Pierrats, Tonkin, Réveil matin)
- Navette pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap (prévue à l’automne 2024)
- Pédibus jusqu’aux écoles Waterlot et Guesde/Toussaint
- Autopartage



Candidatures et moyens de communication

- Adresse mail : **QUARTIERTONKIN@YAHOO.COM**
- 1 groupe WhatsApp avec plus de 150 personnes !
- Fêtes et événements dans le quartier.

Les candidatures

- **Groupe Whatsapp du Tonkin :**
 - le CDQ accueille régulièrement de nouvelles personnes, et répond au fur et à mesure des demandes pour y ajouter vos voisins.
 - Pour y être ajouté : demandez à l'un des membres du CDQ de vous y intégrer.
 - Les candidatures pour être membre du CDQ sont à envoyer à la mairie : **conseilsdequartier@ville-houilles.fr**
 - Chaque membre est élu pour un mandat de 3 ans.
 - Plusieurs thématiques au choix sont à traiter, chacun se positionne sur le sujet qui l'intéresse.
 - Chaque membre doit être disponible pour les réunions du conseil (1 fois tous les 2 mois - créneau de 20h à 22h).
 - Un compte rendu est à rédiger par l'un des membres à l'issue du conseil.
- Les compte-rendus du CDQ sont ensuite mis en ligne sur site de la mairie.

Présentation des projets

Urbanisme



Assainissement



Espaces verts



Plan de circulation















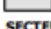
Urbanisme : plan de zonage

L'ensemble du quartier du Tonkin est identifié comme un quartier pavillonnaire mais en secteur inondable.






LEGENDE




ZONAGE

-  UA : Centre-Ville
-  UAa : Centre-ancien ouillois
-  UAb : Secteur de la gare
-  UAc : Secteur avenue du Maréchal Foch
-  UAd : Secteur avenue Carnot
-  UB : Secteur de projet (Boulevard Henri Barbusse)
-  UC : Grandes résidences d'habitat collectif
-  UH : Habitat pavillonnaire
-  UHi : Sous secteur UH permettant l'implantation d'habitat intermédiaire
-  UG : Les Pierrats
-  UI : Activités industrielles
-  UL : Équipements publics
-  UX : Marine Nationale


SECTEUR DE PROJET

-  Emplacement réservé pour infrastructures et équipements (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
-  Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
-  Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme)


PROTECTION DES ESPACES NATURELS

-  Espace paysager protégé
-  Alignement d'arbres à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)
-  Arbre remarquable à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)



PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

-  Bâtiment patrimonial protégé (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)



PROTECTION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

-  Lineaire commercial protégé

LINÉAIRES D'IMPLANTATION SPÉCIFIQUE

-  Implantation à l'alignement possible
-  Implantation spécifique (cf. règlement zone UB)

RISQUES NATURELS

-  Secteur concerné par les plus hautes eaux connues en 2004 (DRIEE)
-  Territoire à risque faible d'inondation (DGPR 2020)

STATIONNEMENT

-  Secteur situé a moins de 500m des points d'accès aux transports en commun

Urbanisme : nouveau PLU et les évolutions pour le quartier du Tonkin

Des évolutions pour une meilleure gestion du risque d'inondation

- La hauteur **du 1er niveau de plancher habitable doit être située à plus de 0,50 m** au-dessus du niveau du sol naturel non remblayé.
- **La création d'un niveau de plancher à l'étage accessible** et d'une évacuation vers l'extérieur **est obligatoire** pour les constructions nouvelles et pour les extensions
- L'emprise au sol de l'ensemble des constructions **ne peut excéder 30 %** de la superficie de l'unité foncière.
- La hauteur maximale des constructions est majorée **de 2 mètres**
- Le pourcentage d'espace verts de pleine-terre **ne pourra être inférieur à 60 %** de la superficie de l'unité foncière
- **Les sous-sols et caves sont interdits** sauf ceux à usage exclusif de stationnement.

Rappel du contexte :

- La Ville a une délégation de compétence, par l'agglomération, en matière d'assainissement. Elle a gardé la gestion de ses réseaux d'assainissement et ne les a pas encore transférés à un syndicat (ou l'agglomération).
 - Transfert de cette compétence, opéré par la loi NOTRe, s'achèvera au 1er janvier 2026
- Appui indispensable de prestataires :
 - SEA pour l'entretien du bassin du Tonkin
 - EMU pour les pompes
 - EUROVIA/ Champion marché à commandes pour des travaux d'assainissement
- La Ville dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) effectué par la société Verdi (2017 et 2018)
- Un audit de SAFEGE en 2022 a permis de consolider le programme de travaux prévu par VERDI

Assainissement

Le patrimoine et le fonctionnement des UN :

- 61 KMs dont 5kms > DN1000
- 7 chambres de répartitions
- 10 surverses
- Rejets sur 5,4kms de réseaux SABS
- Rejets au nord vers Sartrouville et une partie directement au SIAAP
- Des entrées des réseaux communaux
- 2 bassins SR
- 1 bassin d'orage
- 1 trop plein

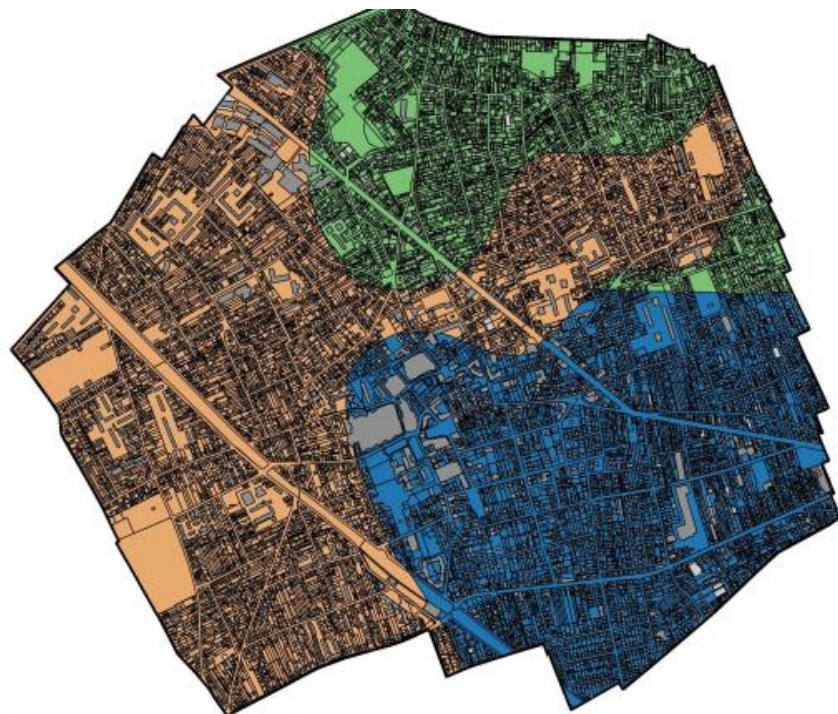


Figure 16. Carte d'aptitude des sols

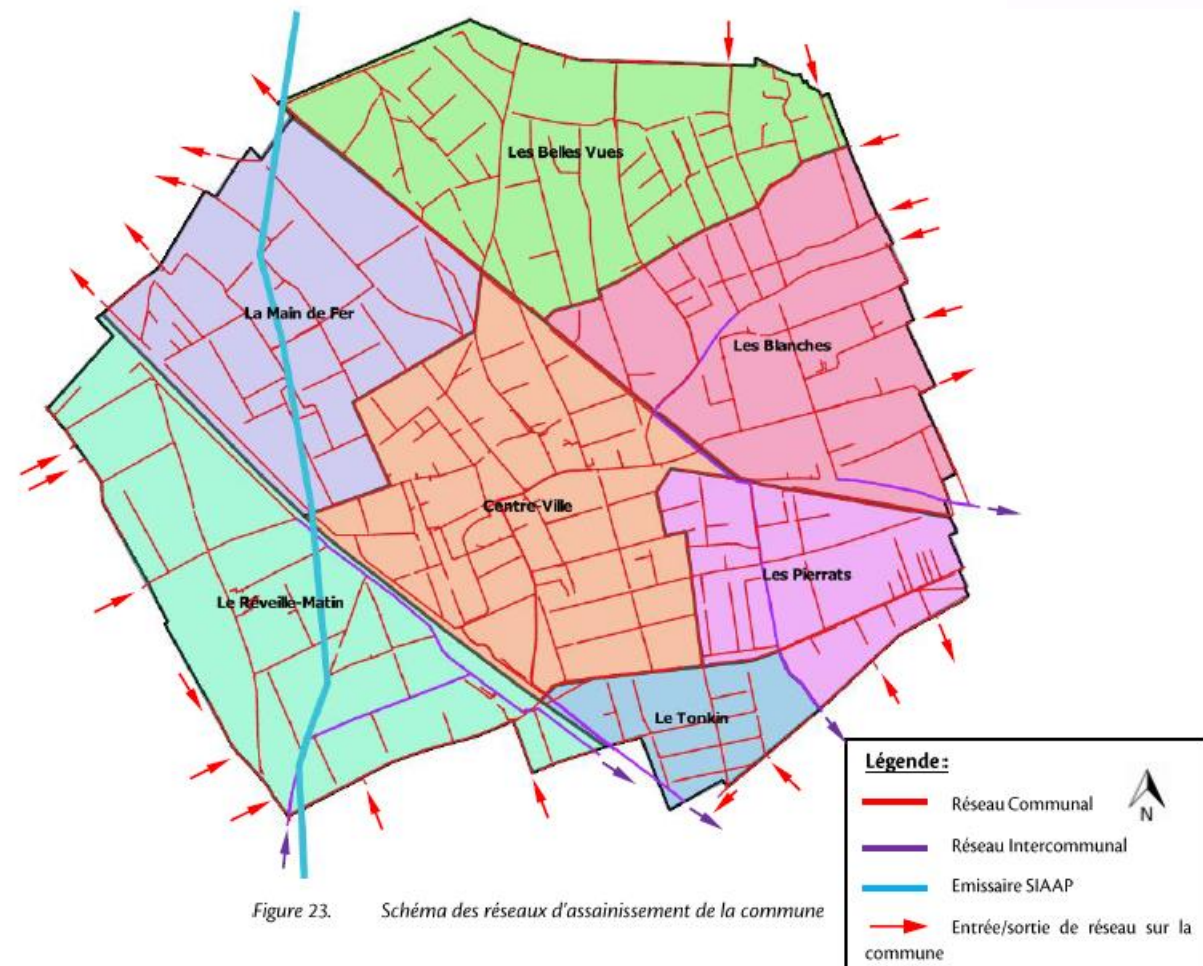
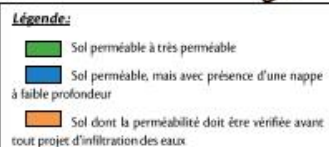
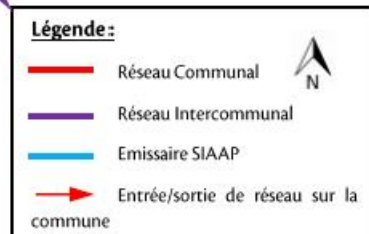


Figure 23. Schéma des réseaux d'assainissement de la commune



Proposition de programme actualisé :

- La déconnexion des EP par des petits travaux autour du bassin (avaloirs, seuils).
- La réduction des eaux claires permanentes par des travaux de réhabilitation des collecteurs (remplacements, gainages,..).

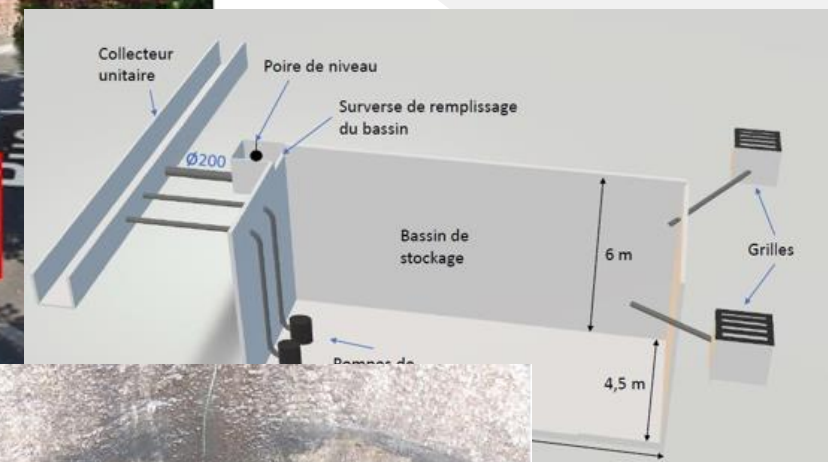
Priorité	Secteur	nature des travaux	Coût HT
1	Rue Emiles Combes	Remplacement et chemisage structurant	337 739.61 €
	Rue Blaise Pascal	Remplacement et chemisage structurant	262 301.15 €
	Avenue Schoelcher	Chemisage structurant	171 335.22 €
	Boulevard Jean Jaurès	Remplacement	686 516.04 €
	Avenue de la république	Chemisage structurant	155 912.22 €
	Rue Ambroise Paré	Remplacement	89 005.20 €
	Total priorité 1		

- La mise en œuvre d'un diagnostic permanent
- Deux scénarios sont en cours de finalisation.

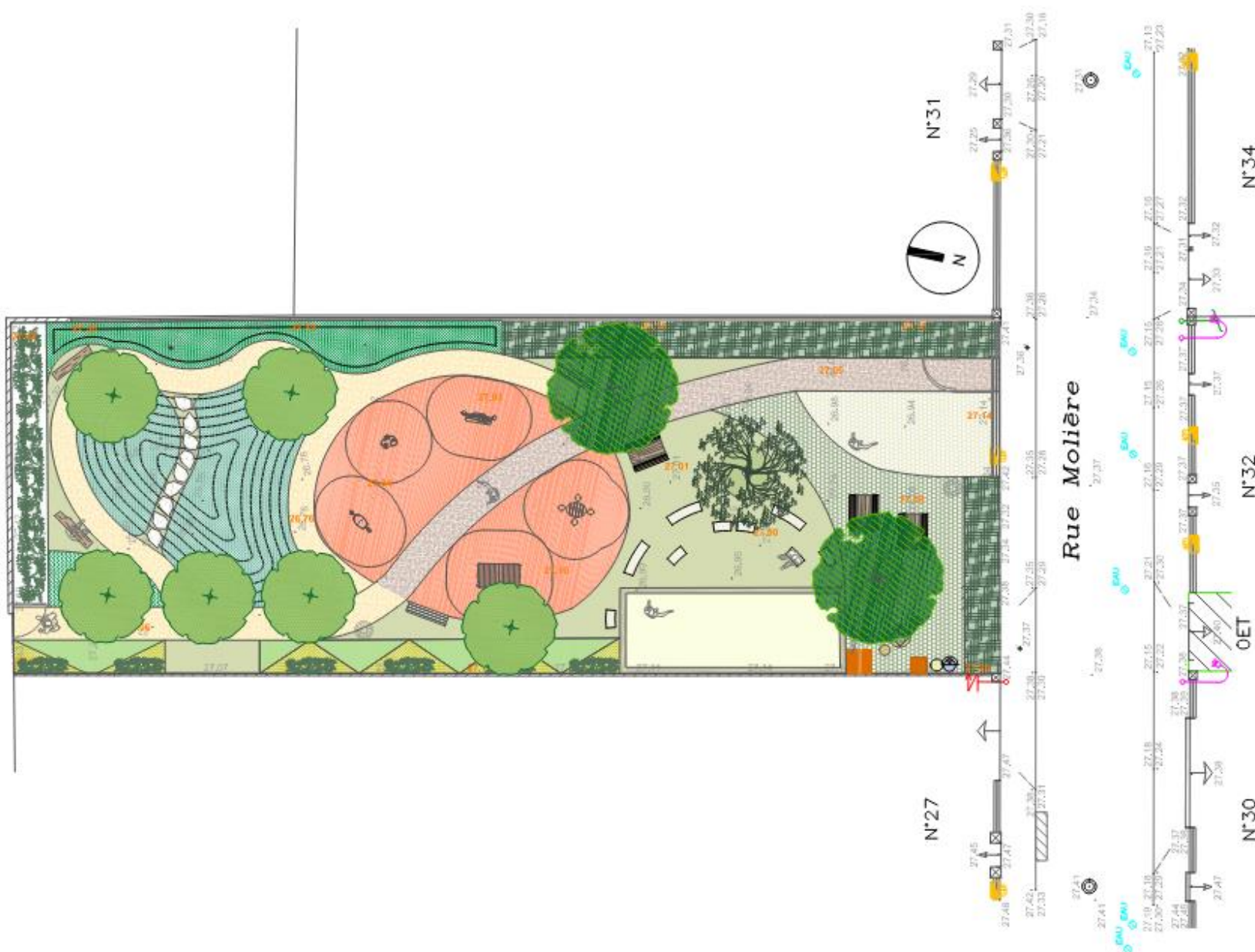
Assainissement

La déconnexion des EP par des petits travaux autour du bassin (avaloirs, seuils)

- Déconnecter les bouches avaloirs qui se trouvent au niveau de l'entrée et la sortie du bassin, à l'angle de la rue Jean Racine et l'avenue Pierre Corneille, du réseau principal et les connecter directement au bassin.
- Mettre plusieurs grilles avaloirs le long des rues, connectées entre elles par une buse qui se connecterait directement au bassin (comme les 2 déjà existantes).
- Et faire une ouverture en $\varnothing 150$ en bas du seuil de déversement afin de solliciter plus vite le remplissage du bassin. Cela permettra de décharger le réseau principal et de différer le stockage des eaux sur la chaussée.



Le futur square Molière



Plan de circulation

- Refonte du plan de circulation et de stationnement :
 - **L'objectif :**
 - Faire progresser la sécurité des déplacements dans notre ville, que l'on soit à pied, à vélo, en voiture, en trottinette, jeune et moins jeune.
 - **Démarche :**
 - Enquête auprès des Ovillois (près de 800 répondants)
 - Exposition mobilités (automne 2023)
 - Ateliers de travail avec les Conseils de quartier
 - Concertation sur un scénario (mai 2024)



AXES DE TRAVAIL PRINCIPAUX



La pertinence de maintenir des double-sens de circulation dans des rues étroites



Le trafic de transit



La rotation du stationnement en centre-ville



La pertinence de maintenir le stationnement alterné par quinzaine



La continuité de voies cyclables vers les destinations les plus habituelles au quotidien



Les carrefours dangereux et la vitesse trop élevée



Les types d'aménagement végétalisés pouvant concourir à la mise en œuvre d'une circulation apaisée entre les différents modes de déplacement



Axe de travail (plan de circulation et stationnement)



QUESTIONS ?

Merci de
votre
attention

